

# BEAUCEVILLE-EST

Sur les bords de la rivière Chaudière, à 55 milles de la Cité de Québec, sur le côté sud du fleuve Saint-Laurent, s'élève Beauceville qui est à une distance de 204 milles de Montréal. Connue autrefois sous le nom de Saint-François d'Assise, dont l'érection civile remonte au 4 novembre 1850, Beauceville a pris depuis son incorporation, le 2 juin 1904, un tel développement industriel et commercial au milieu de cette région agricole prospère, que la partie Est de la ville s'est détachée en 1950 de la partie Ouest, sise sur la rive opposée, pour constituer une municipalité distincte, Beauceville-Est, sur laquelle porteront principalement les renseignements qui vont suivre. Les deux villes-sœurs sont reliées par un pont qui traverse la rivière Chaudière.

La paroisse Saint-François d'Assise, qui a donné naissance à Beauceville, existe depuis les premières années de la domination anglaise. Les registres s'ouvrent en l'année 1765 et l'érection canonique eut lieu le 9 octobre 1835. Elle fait encore partie de l'archidiocèse de Québec.

Son territoire comprend une étendue de terre bornée par les Cantons de Watford, de Cranbourne, par la Seigneurie de Fleury ou Saint-Joseph, par le Canton de Tring et par les Seigneuries d'Aubert Gallion et D'Aubin De Lille.

L'église paroissiale de Beauceville-Ouest demeure le centre de la vie religieuse ; il y a cependant une chapelle dans la municipalité de Beauceville-Est. La population du comté de Beauce est de 48,073 habitants, et celle de la ville de Beauceville-Est est de 1200 âmes.

Les institutions scolaires, tenues par des communautés religieuses, se trouvent aussi sur la rive ouest ; Beauceville-Est a, de son côté, une Ecole Normale pour filles. On voit donc que les relations entre les deux villes Beauceville et Beauceville-Est restent très étroites.

L'administration municipale de Beauceville-Est repose sur le Conseil de Ville et son secrétaire-trésorier ; ce Conseil, formé du maire et de six échevins, est élu pour deux ans et

ses membres ne reçoivent comme tels aucun émolument.

La dernière élection municipale a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 1945. Les propriétaires fonciers sont de beaucoup plus nombreux que les locataires, et plusieurs d'entre eux ont deux ou trois propriétés. En effet, il n'y a que 119 locataires, tandis que l'on compte 260 propriétaires fonciers. La ville a une superficie de 188 acres carrés. Deux rues principales la traversent en toute son étendue ; elles sont croisées par 10 voies secondaires. Une bonne partie de ces chemins publics, soit 2.5 milles, est revêtue de macadam ; le reste est gravelé sur une longueur de 1.7 mille. Les trottoirs sont aussi pavés, sauf sur un parcours de ½ mille. L'extérieur des maisons est généralement fini de bois ou de brique.

Pour loger les bureaux des services publics, l'administration municipale a fait construire, en 1934, un édifice particulier, l'hôtel-de-ville. Outre les départements de la Police et des Incendies qui emploient 16 hommes, soit : un constable et 15 pompiers volontaires, Beauceville-Est a un service d'enlèvement de vidanges et a l'avantage de posséder un service d'hygiène parfaitement autorisé, puisque l'Unité sanitaire du comté de Beauce y a son siège. Le chef-lieu du comté reste fixé à Saint-Joseph-de-Beauce.

L'aqueduc, d'une capacité de 35,000 à 40,000 gallons d'eau par jour, est exploité par une compagnie privée, l'Aqueduc de Beauceville Enr. Le service d'électricité est fourni par la Cie Shawinigan Water & Power. Le service téléphonique compte dans la ville 358 abonnés, soit pour résidences soit pour maisons d'affaires. Le tarif en vigueur est le suivant : actionnaires : \$5.00 par 6 mois ; abonnés ordinaires : \$15.00 par 6 mois ; places d'affaires : \$20.00 et \$25.00 par 6 mois. Les citoyens ont aussi à leur disposition les communications télégraphiques du Pacifique Canadien. Le chemin de fer Québec Central, ligne Lévis via Beauceville, Daaquam, Lac Frontière, leur assure les facilités de transport. Beauceville-



Est se trouve d'autre part sur le parcours des autobus circulant entre Lévis et Jackman.

La ville a deux hôtels, avec un total de 35 chambres, un théâtre-cinéma, dont la capacité est de 392 sièges, un bureau de poste et une succursale de banque.

Notons, de plus, qu'elle forme un district judiciaire inférieur où siège la Cour des commissaires et des Juges de Paix.

En plus d'être un centre agricole, plusieurs industries florissantes contribuent au progrès ainsi qu'à la renommée de Beauceville-Est ; on y compte, en effet, une dizaine d'entreprises diverses, telles que : imprimerie, manufacture de chaussures, fabrication de manches à balais, de voitures hippomobiles, de monuments, de vadrouilles, d'eau gazeuse, etc.

Suivant les derniers renseignements obtenus, la dette de Beauceville-Est est de \$26,300. L'évaluation foncière totale s'élève à \$660,751. Sur ce montant sont exemptées : une valeur de \$20,000.00 pour les institutions religieuses, une autre de \$11,400 pour une institution civile.

Les taxes se répartissent de la façon suivante : taxe foncière 0.80 par \$100.00, taxe scolaire 0.45 par \$100.00, taxe d'eau \$1.25 par mois, taxe d'affaires \$5.00, \$10.00, \$20.00, \$50.00 et \$100.00 selon le genre de commerce, plus 1/10 de 1% de la valeur de la marchandise, taxe spéciale : locataire 8%,

per capita \$2.00, restaurateur \$2.00. Il n'y a pas de taxes de trottoirs et de pavage.

Noms des Maires depuis l'érection de la ville de Beauceville (Beauceville-Ouest et Beauceville-Est), c'est-à-dire de 1904 à 1930 : MM. Cyprien Fortin 1904 à 1906 ; P.-F. Renault 1906 à 1908 ; F.-G. Fortier 1908 à 1910 ; Herménégilde Poulin 1910 à 1912 ; N.-T. Turgeon 1912 à 1914 ; F.-G. Fortier 1914 à 1920 ; Napoléon Mathieu 1920 à 1922 ; J.-Edouard Fortin 1922 à 1924 ; Athanase Doyon 1924 à 1926 ; Dr J.-H. Desrochers 1926 à 1930 ; Napoléon Grondin 1930.

Maires de Beauceville-Est, i.e. depuis la première séance, le 7 juin 1930 :

MM.H.-R. Renault 1930 à 1934 ; Dr J.-H. Desrochers 1934 à 1938 ; Josaphat Poulin 1938 à 1940 ; Josaphat Poulin 1940 à 1941, Alfred Jolicœur, du 3 février 1941 au 17 janvier 1942 ; Caius Roy de 1942 à 1944.

Le Conseil Municipal actuellement en fonctions est composé de M. Caius Roy, maire et de MM. Léonce Roy ; Maurice Grondin ; Pierre Rodrigue ; Pierre-Albert Bolduc ; Félicien Veilleux ; Cléophas Veilleux.

L'élément professionnel est représenté dans Beauceville-Est par 2 médecins.

Pour fins électorales provinciales et fédérales, Beauceville Est est située dans le comté de Beauce.

---

*Extrait de la loi des Cités et des Villes de la Province de Québec.*

63. — L'omission, pendant quinze jours, de la part du maire ou d'un échevin, de prêter le serment d'office, rend par là même le maire ou cet échevin déchu de sa charge.

Néanmoins, sans préjudice des frais de procédures judiciaires intentées contre lui, le maire ou l'échevin qui a ainsi négligé de prêter serment pendant le délai fixé peut toujours, tant que la vacance créée par sa négligence n'a pas été remplie, en prêtant le serment requis, reprendre ses fonctions et les exercer. S. R. 1925, c. 102, a. 63.